



L'effacement de l'étang situé sur le cours d'eau

En 2020, le **Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI)**, en partenariat avec la commune de Saint-Benoit-la-Forêt, procède à **l'effacement du plan d'eau** sur cours et à la **restauration du ruisseau** sur un linéaire total de 500 m.

Ces travaux ont plusieurs objectifs :

- Assurer le passage des poissons et des sédiments ;
- Redonner à la Riasse ses capacités « autoépuratrices » pour améliorer la qualité de l'eau ;
- Réduire le réchauffement de l'eau dans le ruisseau ;
- Réduire la perte de débit du cours d'eau (liée à l'évaporation importante provoquée par le plan d'eau) ;
- Favoriser la diversité des milieux et des espèces (poissons, batraciens, oiseaux...)

Ces actions, réalisées dans le cadre du **contrat territorial de l'Indre Aval**, sont estimées à **36 000 € TTC** et financées par :



Plan d'eau avant travaux



Emprise du plan d'eau après travaux

Le déroulement des travaux

Les travaux seront réalisés en plusieurs étapes :

- 1- Suppression du vannage pour abaisser progressivement le niveau de l'étang ;
- 2- Mise en assec de l'étang jusqu'en septembre 2020 (pour que la vase se minéralise) ;
- 3- Entretien de la végétation le long du cours d'eau ;
- 4- Terrassement de l'ancienne emprise de l'étang et création du lit du ruisseau ;
- 5- Restauration du fond du lit du cours d'eau (empierrement...) dans l'emprise de l'étang et sur les 400 m de cours d'eau en amont ;
- 6- Remise en état du site (plantations, ensemencement...).